

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 14 (1934)
Heft: 3

Artikel: Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-72183>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le sanctuaire gallo-romain du Chasseron.

Par *Paul Aebischer.*

Tout dernièrement encore, le Chasseron, sommet du Jura qui domine Sainte-Croix, a été l'objet d'une notice on ne peut plus complète due à la plume de M. V.-H. Bourgeois¹: il y parle de tout ce qui a trait, de près ou de loin, à cette montagne, et ne se contente même pas de remonter au déluge pour retracer l'histoire de notre sommité, puisqu'il commence par les « ténèbres des âges géologiques », alors que se tassèrent les diverses couches de roches des Alpes, ce qui aurait eu lieu il y a au moins vingt millions d'années. Mais, à côté de ces indications, nous trouvons dans l'opuscule de M. Bourgeois des détails plus intéressants, à propos des travaux archéologiques faites au Chasseron, tant sur la crête qu'au-dessous. Il rapporte qu'on y a mis au jour de nombreuses tuiles romaines, « attestant l'existence de bâtiments sur le sommet principal », ainsi que de monnaies, romaines également: ces dernières découvertes, ajoute l'auteur, ont déjà été signalées par Levade, dans son *Dictionnaire géographique du canton de Vaud*, paru en 1824, et par Lutz trois ans plus tard, dans son *Dictionnaire géographique et statistique de la Suisse*, ce dernier sans détails précis. « C'est en 1850 — continue M. Bourgeois — que le professeur Lesquereux découvrit au sommet du Chasseron de nombreuses tuiles romaines brisées, ainsi que des monnaies; le Dr Campiche, de Ste-Croix, continua les recherches, dont le résultat établit sur une base solide la réputation du sommet du Chasseron comme station romaine. Le succès de ces trouvailles se répandit au loin, et le 4 août 1850, la *Gazette de Lausanne* publiait un article disant: « On vient de faire dans nos contrées

¹ Victor-H. Bourgeois, *Le Chasseron*, Yverdon 1932, 69 pages.

une découverte intéressante pour l'histoire. Il y a quelques semaines, un jeune homme, occupé à herboriser au pied du Chasseron, trouva une médaille romaine en arrachant une plante. Ce fut bientôt connu à Fleurier et à Ste-Croix. Dès lors, un grand nombre de personnes de ces localités ont fait des fouilles sur les lieux, et ont trouvé, jusqu'à présent, environ 200 monnaies romaines très variées. On a trouvé aussi des briques, des fragments de vases, des clochettes presque intactes d'une forme très particulière, des instruments en fer, etc. Cette découverte si étonnante, au-dessus de l'une des sommités les plus élevées du Jura, où aucun vestige n'indique la présence de l'homme dans l'antiquité, a mis en éveil les habitants de Ste-Croix, et, chaque jour, le Chasseron, devenu une espèce de Californie, voit arriver une multitude de travailleurs, la pioche sur l'épaule, qui s'empressent de fouiller le terrain dans tous les sens. A Ste-Croix seulement on a recueilli jusqu'à présent au moins 150 médailles. D'après la nature du terrain où ces objets se trouvent, il paraît très probable qu'un temple païen existait sur la crête du rocher et qu'à sa destruction les fragments ont été lancés au bas. Pour l'historien savant, cette découverte doit donner lieu à des recherches intéressantes sur la nature de l'édifice »².

Nous verrons bientôt quels sont les savants qui, postérieurement à cette date de 1850, se sont occupés de ces découvertes : pour l'instant, il n'est pas inutile de revenir en arrière, et de tenter de rechercher à quelle époque remontent les premières trouvailles de monnaies faites au Chasseron.

Le premier qui en aurait parlé, d'après Bourgeois, serait Levade, en 1824. Dans l'article *Chasseron* de son dictionnaire, il dit en effet qu'« on a trouvé plusieurs fois au pied du *Chasseron* un grand nombre de médailles romaines »³; et à l'article *Ste-Croix*, il remarque aussi qu'on a mis au jour « une quantité assez considérable de médailles antiques, tant en bronze qu'en argent, dont les plus récentes sont de Gallien »⁴. Mais, selon une indica-

² V.-H. Bourgeois, *op. cit.*, pp. 21—22.

³ L. Levade, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du canton de Vaud*, Lausanne 1824, p. 67.

⁴ L. Levade, *op. cit.*, p. 100.

tion bibliographique de M. Viollier⁵, ces découvertes auraient été mentionnées antérieurement déjà à cette date de 1824: Franz-Ludwig de Haller, en 1812, dans son ouvrage intitulé *Helvetien unter den Römern*, dit que «mitten im Jura, zunächst an den Burgundischen Gränzen, hat man von Zeit zu Zeit römische Alterthümer ausfindig gemacht; am Fuße des Bergs Chasseron, unweit dem Dorfe Ste-Croix, entdeckten einige Arbeiter vor 40—50 Jahren eine beträchtliche Anzahl von silbernen und kupfernen Münzen, deren die jüngsten von Gallienus waren»⁶. Cette dernière indication nous permet d'admettre que c'est bien de cet ouvrage de Franz-Ludwig de Haller que Levade a tiré ses précisions; une note ensuite fait connaître que ce n'était du reste pas la première fois que de Haller traitait de ces trouvailles de Ste-Croix: il renvoie en effet à un de ses travaux antérieurs, le *Versuch einer Geschichte der Helvetier unter den Römern*⁷, imprimé en 1793, où effectivement il dit que «unweit dem Bernischen Dorfe Ste-Croix am Passe von Iferten nach der Franche-Comte, hat man unten am Fuße des Chasseron.... eine Anzahl Kupfer- und Silbermünzen entdeckt, welche nicht später als Gallienus sind».

Il est par conséquent probable que peu après 1760 déjà, on avait commencé à déterrer des monnaies romaines au Chasseron. N'était-ce jamais arrivé auparavant? On ne saurait le dire: Leu cependant, qui ne dédaigne point à l'occasion de faire une allusion aux traces laissées par les Romains dans notre pays, ne dit rien, ni dans son article sur Ste-Croix, ni dans celui qu'il consacre à Bullet, ni dans celui qui porte comme en-tête *Secheron* — c'est ainsi qu'il dénomme le Chasseron — qui puisse laisser croire qu'entre 1750 et 1760 il ait entendu parler de semblables découvertes. Ce qu'il y a de certain, c'est que les trouvailles les plus considérables paraissent bien avoir eu lieu à partir de 1850: le

⁵ D. Viollier, *Carte archéologique du canton de Vaud des origines à l'époque de Charlemagne*, Lausanne 1927, p. 99.

⁶ Fr.-L. von Haller, *Helvetien unter den Römern*, 2. Teil, Bern 1812, p. 341.

⁷ Fr.-L. von Haller, *Versuch einer Geschichte der Helvetier unter den Römern*, Zürich 1793, p. 209.

jeune homme dont parle la *Gazette de Lausanne* a été suivi de nombreux imitateurs, puis du professeur Lesquereux, puis du Dr Campiche.

Toutes ces découvertes, du reste, n'ont pas plus été faites au même endroit qu'à la même époque. Il est regrettable sans doute que les données que nous possédons ne soient pas plus précises, et que les archéologues d'alors n'aient pas jugé à propos de recueillir des renseignements plus clairs et plus exacts, comme aussi qu'ils n'aient point cherché à rassembler toutes ces monnaies, dont la plus grande partie est aujourd'hui perdue, bien plus que si elles étaient restées sous le sommet du Chasseron.

Car si M. Gruaz affirme que des centaines de pièces⁸ ont passé dans les mains des particuliers, qui les dégageaient souvent des mottes de terre dans lesquelles elles étaient prises, il n'en est pas moins vrai qu'une centaine de pièces seulement ont été sauvées: une vingtaine au Musée d'archéologie de Lausanne (elles proviennent, ainsi que les objets dont il sera question plus loin, de la collection particulière du Dr Campiche), et quatre-vingts environ au Musée de Ste-Croix⁹. Quoi qu'il en soit, ces monnaies se répartissent sur une longue période: de Pompée à Héraclius Ier, semble-t-il¹⁰. Et le bronze de Pompée n'est peut-être même pas la plus ancienne pièce retrouvée; on y a découvert à plusieurs reprises des monnaies gauloises de Marseille et de Vienne, ainsi que de Castulo en Tarragonaise; un bronze de Marseille, en particulier, daterait du premier siècle avant notre ère¹¹.

⁸ M. V.-H. Bourgeois, *op. cit.*, p. 23, fait dire à M. Gruaz qui « si à l'époque de cette découverte, l'on avait agi et fouillé avec plus de méthode, et de soins, c'eût été probablement plus d'un millier de monnaies que l'on aurait conservées ». En réalité, M. Gruaz est plus prudent dans ses évaluations: il a parlé une fois de « centaines de pièces », il est vrai, mais il admet ailleurs que les monnaies conservées dans les collections officielles formeraient à peine la moitié de ce qui a été recueilli. (J. Gruaz, *Le Chasseron et les temples de montagne*, Revue historique vaudoise, 21e année (1913), p. 47.)

⁹ J. Gruaz, *Les trouvailles monétaires du Chasseron*, *Revue suisse de numismatique*, t. XIX (1913), pp. 159—166.

¹⁰ J. Gruaz, *art. cit.*, pp. 162—166.

¹¹ J. Gruaz, *art. cit.*, p. 161.

A côté de ces monnaies ont été remis au jour différents autres objets : un *torques* de bronze, trois clochettes dont deux en bronze et une en fer, trois hachettes votives, deux lampes à godet. Tous ont été réunis par le Dr Campiche, dont la collection passa au Musée de Lausanne en 1861¹². Mais là aussi, ces objets ne semblent être qu'une partie de ce qui a été retrouvé : l'article de la *Gazette* du 4 août 1850, nous l'avons vu, parle aussi de fragments de vases et d'instruments en fer. Il est vrai que cette dernière indication est assez vague pour se rapporter aux hachettes ou aux lampes.

Ce même communiqué mentionnait, nous le savons aussi, des briques. Et il émettait l'hypothèse, sans doute formulée par quelque érudit de la région, qu'un temple aurait existé sur la crête du rocher, soit sur le sommet du Chasseron, et que c'est lors de la destruction du sanctuaire que les fragments auraient été jetés dans le précipice. Dès 1855, le baron de Bonstetten semble faire bon accueil à cette suggestion : « Il paraît — dit-il — qu'il existait sur le point culminant de cette montagne un autel où les Helvéto-Romains venaient faire des sacrifices et déposer des offrandes à quelque divinité... Une partie du plateau sur lequel cet autel avait été élevé s'est malheureusement écroulée dans des endroits inaccessibles, et il n'est resté d'autres vestiges de construction que des tuiles romaines »¹³. C'est une opinion semblable que l'on retrouve dans le *Dictionnaire* de Martignier et de Crousaz¹⁴ : mais ce serait, précisent-ils mal à propos, au sommet de la montagne qu'auraient été découverts les vestiges de cet établissement romain.

¹² J. Gruaz, *Le Chasseron ...*, pp. 45—46. Le *torques* est reproduit à la p. 46. — Tous les auteurs ne sont pas d'accord du reste sur le nombre des objets retrouvés : de Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*, Toulon 1874, p. 15, parle d'un « torques à doubles charnières, une clochette et une lampe (bronze) », énumération reproduite par M. Viollier, *op. cit.*, p. 99, qui mentionne en plus cependant deux chandeliers en argent — indication suivie d'un point d'interrogation, chez M. Viollier —, et trois hachettes votives. Quelques-uns de ces objets ont été reproduits par le B^{on} G. de Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, Berne, Paris et Leipzig, 1855, planche XIII, fig. 4—7.

¹³ B^{on} G. de Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses*, p. 35.

¹⁴ D. Martignier et A. de Crousaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1867, p. 167.

Précision qui d'ailleurs est accueillie par de Bonstetten, quelques années plus tard: « Sur le sommet du Chasseron on a découvert, il y a une quinzaine d'années ¹⁵, à trente-cinq centimètres à peine de profondeur, des tuiles à rebord éparses dans le sol et une quantité considérable de monnaies romaines... Bien que cette sommité du Jura soit assez éloignée de la voie romaine qui conduisait en Séquanie, en passant par Vuiteboeuf et le château de Sainte-Croix, il doit y avoir eu là un *sacellum* ou *ara* où les voyageurs venaient déposer leurs offrandes (*stipes pro itu et reditu*) ¹⁶.

Non seulement, par conséquent, de Bonstetten paraît dans ce passage admettre l'existence d'un édifice destiné à un usage religieux sur ce sommet du Jura, mais il va jusqu'à préciser à quel genre de divinité il était dédié: à un dieu protecteur des voyageurs. L'existence d'un bâtiment en cet endroit paraît probable du reste, puisque, lors des travaux faits en 1897 pour la construction du petit hôtel qui s'élève à quelques pas du sommet, on découvrit une couche de tuiles romaines, portant la mention des légions XI et XXI ¹⁷. Mais à quel genre d'édifice appartenaient ces débris, et ceux qui ont été retrouvés dans le précipice? Y avait-il au sommet du Chasseron un édifice seulement, ou deux au contraire: un qui aurait été détruit ou qui, par suite d'un éboulement, aurait disparu dans le vide qui s'ouvrait tout à côté, et un autre qui, comme l'a supposé M. Gruaz ¹⁸, aurait été un poste militaire? Tant que des fouilles plus étendues n'auront pas été effectuées, tant que des éléments plus concrets que ceux que nous possédons n'auront pas été réunis, il est impossible de se prononcer. Je crois

¹⁵ Notons en passant que la date même de ces découvertes ne coïncide pas: d'après l'indication de Bonstetten, elles auraient eu lieu vers 1860; selon M. Mottaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, t. I, Lausanne 1914, p. 368, ce serait au contraire en 1850 que « le professeur Lesquereux trouva au sommet du Chasseron des tuiles et des monnaies romaines »: si cette indication est exacte, la découverte de Lesquereux aurait été contemporaine de celle des premières trouvailles signalées par la *Gazette de Lausanne*.

¹⁶ Bon de Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*, p. 15.

¹⁷ J. Gruaz, *Les trouvailles monétaires...*, p. 160. Cf. V.-H. Bourgeois, *Le Chasseron*, p. 26.

¹⁸ J. Gruaz, *art. cit.*, p. cit.

peu, quant à moi, au poste d'observation: et Jullian en a douté aussi¹⁹. Qu'au surplus le nom de lieu *Champ des Centurions* donné parfois, selon M. Gruaz²⁰, à un endroit près du sommet ne signifie rien, c'est ce qu'a souligné encore très justement Jullian: ce doit être là un nom dû à la fantaisie de quelque savant de village, et qui ne remonte qu'à quelques dizaines d'années; et que les briques retrouvées portent l'empreinte de la XIe et de la XXIIe légions, cela ne signifie nullement que le bâtiment auxquelles elles avaient appartenu ait eu une destination militaire. Si bien que, si l'hypothèse de l'existence d'un poste militaire sur le Chasseron ne peut pas être repoussée complètement, elle ne saurait pour l'instant se baser sur aucun fait convaincant.

Y avait-il alors là un sanctuaire? Tandis que les savants qui se sont occupés de notre montagne paraissent plutôt admettre que les tuiles retrouvées dans les fondations du petit hôtel appartenaient à un bâtiment d'usage militaire, l'opinion générale, dès 1850, a été que le sanctuaire aurait disparu, emporté par un effondrement de terrain. M. Gruaz, au surplus, précise même que «sur le versant nord de cette montagne les éboulis causés par le détachement de la roche sont très visibles»²¹. Mais, du fait que les monnaies retrouvées dans le précipice étaient fort peu recouvertes, que la première aurait été déterrée alors que le jeune homme de 1850 arrachait une plante, que par la suite on les dégageait sans peine des mottes de terre dans lesquelles elles étaient prises, n'est-il point permis au contraire de supposer que, depuis deux mille ans, l'aspect du sommet a peu changé, et qu'il est improbable qu'une masse considérable du sommet se soit effondrée — car il se serait agi d'une masse imposante, puisqu'elle devait représenter toute la superficie du temple?

Cela d'autant plus qu'il y a pu y avoir sanctuaire sans qu'il y ait eu de construction; et que les monnaies et les autres objets ont pu disparaître dans le précipice pour de toutes autres raisons que celles qui ont été alléguées jusqu'à aujourd'hui. « Les sanc-

¹⁹ C. Jullian, *Chez les Helvètes de Lausanne, Revue des études anciennes*, t. XIX (1917), p. 273.

²⁰ J. Gruaz, *Les trouvailles monétaires ...*, p. 161.

²¹ J. Gruaz, *art. cit.*, p. 160.

tuaires dans lesquels étaient invoquées les divinités indigènes de la Gaule romaine — a écrit M. Toutain²² — n'étaient point tous des édifices plus ou moins vastes, plus ou moins riches, construits par la main des hommes pour servir de résidence aux êtres divins, de lieux de culte et de réunion aux fidèles. Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, les Gallo-Romains adoraient leurs dieux et leurs déesses en pleine nature, sur les sommets des montagnes, sur les crêtes des collines, auprès des sources, des fleuves et des étangs, dans les clairières ou même parfois dans les taillis de leurs forêts. Borner l'étude des sanctuaires gallo-romains à celle des temples proprement dits, des *aedes*, ce serait exclure du sujet les éléments peut-être les plus caractéristiques, à coup sûr les plus pittoresques ». Sans doute a-t-il existé en Gaule des temples, dont les constructions étaient plus ou moins importantes, au sommet de certaines montagnes: sanctuaire de Mercurius Dumias ou Arvernus qui couronnait le Puy-de-Dôme, temple de Mercurius Moccus qui a laissé des traces au sommet du mont Mercure, à quelques kilomètres de Langres, temple gallo-romain construit au point culminant de la colline de Montmartre à Paris, sanctuaire du Mont-Donon dans les Vosges, du Mont-Martre près d'Avallon, du Mont de Sène près de Santenay (Côte-d'Or), du Mont-Saint-Jean près de Pouilly-en-Montagne (Côte-d'Or), du Mont du Chat en Savoie²³.

Mais c'étaient là, malgré tout des exceptions. Le Ventoux par exemple, où se pratiquaient incontestablement des rites païens²⁴, ne fut couronné d'aucun temple: c'est qu'en ce point comme sur tant d'autres, la divinité qu'on adorait, comme les divinités qu'on adorait sur d'autres sommets, auprès de telle source ou de tel rocher ou de tel arbre, était une divinité

²² J. Toutain, *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. III; Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, sciences religieuses, vol. XXXI, Paris 1920, p. 331.

²³ J. Toutain, *op. cit.*, pp. 334—335. Sur le temple du Puy-de-Dôme, cf. p. 343.

²⁴ Cf., sur les usages qui s'y sont perpétués jusqu'à nos jours, à la fête de la St-Jean, Ch. Renel, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, Annales du Musée Guimet, Bibliothèque de vulgarisation, t. XXI, Paris 1906, p. 377, et Toutain, *op. cit.*, p. 375.

qui présidait à une manifestation de la nature, qui protégeait les diverses formes de la vie, vie végétale, vie animale, vie humaine: il était dès lors logique, comme l'a remarqué M. Toutain encore, « que ces divinités fussent adorées en pleine nature, partout où des arbres verdoyaient, où des moissons tapissaient le sol, où des troupeaux paissaient, où des sources s'échappaient de la terre, où des cimes dominaient l'horizon »²⁵. Il est probable par conséquent que le sanctuaire du Chasseron était un sanctuaire, oui, mais à condition qu'on donne à ce mot un sens très vaste, très large, très lâche: celui de « tout lieu, de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, où les hommes pensaient que résidait une de leurs divinités indigènes, où ils venaient lui adresser leurs prières, lui consacrer des ex-voto, lui exprimer leur gratitude »²⁶.

Je verrais volontiers, au sommet du Chasseron, comme unique objet qui pût laisser voir à un étranger qu'il y eût bien là un lieu de culte, un autel, comme dans les Pyrénées, où plusieurs autels ou groupes d'autels, consacrés à des divinités telles qu'Andeis, Aereda, Arixus ou Mars Arixo, ont été retrouvés, sinon sur des sommets de la chaîne principale, du moins sur des points culminants ou sur des promontoires détachés des contreforts du versant septentrional²⁷. Et une inscription non encore expliquée²⁸, mais dont la dédicace porte en tout cas le mot *fano*, a été découverte dans les Basses-Pyrénées, près de Tardets, sur la montagne de la Madeleine, où s'érige aujourd'hui une chapelle, but d'un pèlerinage célèbre dans tout le pays basque. Tous ces autels, il importe de le remarquer, ont été retrouvés « sans qu'aucun vestige de temple ou même de simple oratoire ait subsisté aux alentours »²⁹.

Peut-être, au Chasseron, n'y avait-il même pas d'autel, et peut-être les offrandes faites par les fidèles au dieu de la montagne étaient-elles la plupart du temps jetées directement dans le

²⁵ J. Toutain, *op. cit.*, p. 334.

²⁶ J. Toutain, *op. cit.*, p. 332.

²⁷ Cf. J. Toutain, *op. cit.*, p. 336.

²⁸ Sur cette inscription, cf. en particulier J. Toutain, *op. cit.*, p. 320.

²⁹ J. Toutain, *op. cit.*, p. 341.

précipice: c'est l'explication la plus simple et la plus logique, nous allons le voir, du fait que les monnaies se sont retrouvées beaucoup plus fréquentes sous le sommet qu'au sommet même. Il est inutile en tout cas de s'arrêter à l'hypothèse de l'archiviste A. Baron, qui dit, dans son journal manuscrit, que les objets et les tuiles retrouvés au Chasseron y peuvent avoir été transportés pour y être enfouis dans le sol au moment d'une invasion armée³⁰. Il est improbable aussi, ou en tout cas indémontrable, que ces monnaies soient tombées dans le précipice par suite de l'effondrement de cette partie du sommet qui portait le temple. Quant à l'opinion de M. Bourgeois que « la dispersion des monnaies trouvées soit sur le sommet même, soit sur les escarpements et les vires gazonnées échelonnées en dessous, soit à 100 ou 200 mètres plus bas dans les éboulis, suggère l'idée qu'au moment de la fuite générale des troupes romaines et de la population devant l'invasion, le trésor, pour ne pas être abandonné aux mains des barbares, fut précipité dans le vide », elle ne contient, à côté de détails intéressants par eux-mêmes, qu'une parcelle de vérité: c'est que la précipitation des monnaies dans le vide a été un acte de volonté.

Sans doute n'avons-nous pas ailleurs en Gaule de phénomène exactement semblable, en ce qui concerne le culte des hauts lieux, au moins à ma connaissance. Sur le Mont Ventoux, les petites trompes de terre, qui sont presque certainement des offrandes, ont été retrouvées au sommet même; ainsi en est-il des stèles votives mises au jour sur le Donon: mais c'est peut-être que jusqu'ici les enquêtes n'ont pas tout révélé, ou qu'elles n'ont été qu'imparfaitement conduites. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est très fréquent de rencontrer, dans les sources, les lacs ou les étangs qui ont été l'objet d'un culte, des dépôts de ce genre: les auteurs anciens citent les noms de consuls romains qui fouillèrent les lacs sacrés pour en extraire les lingots d'or ou d'argent et les objets précieux qui y étaient immergés, et nous savons par Strabon que, du seul lac de Toulouse, on en retira pour une valeur de 15,000 talents — ce lac aurait contenu, d'après une antique tradition, une partie du butin fait par les Gaulois à Delphes³¹.

³⁰ J. Gruaz, *Le Chasseron* . . . , p. 51.

³¹ Strab. IV, 1, 13. Sur les étangs ou les sources où ont été retrouvés des amas votifs, cf. J. Toutain, *op. cit.*, pp. 341 et 387.

Et comment ces monnaies et ces objets précieux, avec quantité d'autres offrandes qui ont disparu à tout jamais, sont arrivés dans ces eaux, c'est ce que nous savons par Grégoire de Tours qui, à propos du lac de Saint-Andéol, près d'Aubrac, dans les Cévennes, raconte que les gens de la campagne faisaient comme des libations à ce lac, qu'ils y jetaient des linges ou des pièces d'étoffe, des vêtements de laine aussi, de même que des fromages, des gâteaux de cire, du pain et, « chacun selon sa richesse, des objets qu'il serait trop long d'énumérer »³²: nul doute qu'ils n'y eussent aussi jeté des monnaies. Que cet usage ait été général en Gaule, c'est ce que prouve le fait qu'A. Blanchet a pu consacrer un livre entier aux trésors de monnaies romaines découverts en Gaule, et dont beaucoup ont été retrouvés dans des sources, dans des rivières, au sommet de collines et de montagnes. Et que ce même usage ait été connu chez nous, c'est ce qui est hors de doute aussi: il a dû même survivre de longs siècles au paganisme, puisqu'on avait coutume, au XIVE siècle encore, de jeter des pièces de monnaie dans la source de Bonne-Fontaine, située à peu de distance du sommet du Moléson, source « *ad quem... multi accedunt ex devotione, credentes ibi ab infirmitatibus suis et sperantes sanatos, ubi plurimos oblationes dimitunt* »³³, ce qui occasionna en 1364 certaines difficultés entre le couvent voisin de la Part-Dieu et des particuliers qui prétendaient avoir droit de propriété sur ces offrandes³⁴. Il y a peut-être même, pour le canton de Fribourg, un cas de trésor du même genre retrouvé près du sommet d'une montagne: sur le Patraflon, entre Charmey et le lac Noir, on a découvert en effet un dépôt de monnaies romaines datant du commencement du IVe siècle³⁵. Il s'agit là

³² Grégoire de Tours, *De gloria beatorum confessorum*, II, VI. Cf. Ch. Renel, *op. cit.*, pp. 174—175.

³³ Archives de l'Etat de Fribourg, Titres de la Part-Dieu, no. C, 39. Cf. J. Hisely, *Histoire du comté de Gruyères*, t. I; *Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. X, pp. 155—156.

³⁴ Sur cette source, cf. mon article *Survivances du culte des eaux en pays fribourgeois*, *Archives suisses des traditions populaires*, XXVII (1926), pp. 28—41.

³⁵ Bon G. de Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Fribourg*,

vraisemblablement d'un dépôt à caractère religieux, bien que le fait — si d'ailleurs il est exact — que les monnaies sont toute d'une même époque ne permette pas d'exclure d'autres hypothèses.

Les dons en nature qu'on offrait aux divinités, pain, étoffes, gâteaux, comme à Saint-Andéol, ont évidemment disparu sans laisser de traces: tout au plus faudrait-il voir dans les débris de vases ou de poteries qu'on rencontre parfois dans ces sanctuaires — et dont l'existence au Chasseron a été signalée par l'article de la *Gazette de Lausanne* du 4 août 1850 — des restes des récipients ayant contenu ces sortes de libations³⁶. Quant aux lingots dont parle Strabon, ils ont pu et ont dû être remplacés, par les pièces de monnaie: monnaie de bronze le plus souvent, d'ailleurs. C'est qu'il n'est pas surprenant, remarque M. Toutain, qu'on n'ait point retrouvé dans ces modestes sanctuaires des pièces d'or ou d'argent: ils étaient surtout fréquentés par de petites gens, aux ressources fort restreintes — et, de plus, ils ont souvent été pillés par les hordes germaniques, dès la fin du III^e et pendant le IV^e et le V^e siècle³⁷. Mais il convient de noter qu'à cet égard le trésor du Chasseron présente une notable exception, puisque parmi la centaine de monnaies qu'on en a conservé, figurent trois pièces d'argent, un denier de l'empereur Othon, un quinaire de Domitien et un denier de Gordien le Pieux³⁸.

Toutes ces monnaies, du reste, qu'elles soient de bronze ou d'argent, sont intéressantes du fait que leur suite nous donne une idée approximative de l'espace de temps pendant lequel le sanctuaire du Chasseron a été fréquenté par les fidèles. Nous avons vu déjà que la plus ancienne monnaie qui y a été retrouvée est de Pompée, et la plus récente d'Héraclius Ier, de sorte que la série se répartit sur six siècles et demi peut-être, sur plus de quatre siècles en tout cas, s'il faut faire abstraction du bronze de ce dernier empereur. Ce n'est pas là un fait exceptionnel: en Gaule aussi, lorsqu'on peut recueillir bon nombre de pièces de

Genève, Bâle et Lyon 1878, p. 9; cf. J. Gremaud, *Origines fribourgeoises, essai historique et archéologique*, Mémorial de Fribourg, t. II (1855), p. 336.

³⁶ Cf. J. Toutain, *op. cit.*, p. 366.

³⁷ J. Toutain, *op. cit.*, pp. 373—374.

³⁸ J. Gruaz, *Les trouvailles monétaires ...*, pp. 163 et 165.

monnaie dans un seul et même sanctuaire, on constate que les séries commencent par des monnaies gauloises ou consulaires de la République romaine, pour se prolonger souvent jusqu'à l'époque de Constantin ou de ses successeurs. Mais — et ce serait là, s'il peut être retenu, un témoignage important sur la durée du paganisme dans nos régions — aucune des séries mentionnées par M. Toutain ne se prolonge autant que celle du Chasseron: les pièces les plus récentes, d'habitude, ne sont que de la fin du IV^e siècle, ou des premières années du siècle suivant³⁹. Sans doute, dans notre cas, y a-t-il une solution de continuité assez forte entre la fin du IV^e siècle et le commencement du VII^e: alors que la seconde moitié du IV^e siècle est représentée par un bronze de Constance II, un de Valentinien I^{er} et un de Gratien, on n'a rien trouvé ni pour le V^e siècle ni pour le VI^e: de sorte que la monnaie d'Héraclius se présente absolument isolée pour les premières années du VII^e siècle, puisqu'elle a dû être frappée en 610 ou 611. Si vraiment elle a été retrouvée au Chasseron, et si son attribution à cet empereur ne laisse aucun doute, il serait bien difficile, en tout cas, de croire que le culte de cette montagne ait été interrompu pendant deux siècles: force serait d'admettre qu'il avait des fidèles au commencement du VII^e siècle encore⁴⁰.

Il est évident que, si l'examen de cette série permet de supposer cette date comme *terminus ad quem*, on ne saurait conclure, du fait que les monnaies les plus anciennes sont un bronze de Massilia et une pièce de Pompée, que le Chasseron ait eu des dévots dès cette époque: des monnaies anciennes ont pu être longtemps en circulation avant d'être offertes à cette divinité. De sorte que l'on ne peut se prononcer sur l'époque où a pris naissance

³⁹ J. Toutain, *op. cit.*, p. 374.

⁴⁰ Dans un travail plus récent, M. J. Gruaz, *Fouilles d'Allaman et de Vidy (1920—1921)*, *Revue historique vaudoise*, 19^e année (1921), p. 241, dit, en parlant du Chasseron, que « le caractère sacré de ce sommet remonte très probablement à l'époque gauloise déjà, et, depuis l'occupation romaine, il y est attesté durant plus de quatre siècles. Les monnaies qui en proviennent s'étendent chronologiquement depuis l'époque de Pompée et de César jusqu'à la fin du IV^e siècle après J.-C. »: le distingué numismate ne tient plus compte par conséquent de la pièce d'Héraclius, de sorte que la série deviendrait beaucoup plus normale et plus compacte.

le culte de notre sommet. Sans doute serait-il tentant de voir une preuve de sa haute antiquité dans le fait qu'on a trouvé, près du chalet de la Denevriaz, soit non loin de l'endroit où ont été découvertes nos monnaies, une douzaine de pointes de flèches⁴¹. Bien que M. Bourgeois ne le dise pas explicitement — mais cela paraît ressortir des indications qu'il fournit l'instant d'avant — ces pointes de flèches étaient en silex. Encore faudrait-il des précisions sur l'endroit exact où elles ont été déterrées; encore faudrait-il savoir si vraiment elles ont pu être lancées dans le précipice comme les monnaies. Et même si cela était, il ne s'ensuivrait pas nécessairement que le culte du Chasseron soit aussi ancien que ces pointes de flèches: les ex-voto d'objets préhistoriques, en silex ou en métal, ont été offerts aux divinités beaucoup plus tard, puisque des dépôts de haches en pierre polie ont été découverts dans des sanctuaires de l'époque gallo-romaine, et que M. G. Chauvet a prouvé que les objets les plus caractéristiques du trésor de Nesmy, datés par Déchelette de l'âge du bronze, c'est-à-dire du second millénaire avant J.-C., étaient bien plus récents, et de fort peu antérieurs à la conquête romaine. Si bien que, remarque M. Toutain⁴², il ne serait pas étonnant que dans les régions de la Gaule où la civilisation gréco-romaine pénétra moins qu'ailleurs, en Vendée, en Bretagne, en Normandie — et peut-être dans certaines régions de notre pays aussi — d'antiques objets de bronze aient été offerts en ex-voto sous l'empire romain, dans les sanctuaires indigènes.

S'il est plus que vraisemblable que les monnaies du Chasseron ont été, pour des motifs religieux, comme offrandes à la divinité du lieu, déposées au sommet, à même la terre — et qu'elles y soient restées, que personne ne s'en soit emparé, voilà qui est tout naturel, puisque nous savons par Diodore que dans les temples et les enceintes sacrées de la Celtique supérieure, où se trouvait entassé beaucoup d'or donné aux dieux, les Celtes n'osaient y toucher, quoi qu'il aimassent tous l'argent, tant la crainte des dieux les retenait —, ou jetées dans le précipice, les autres objets qui y ont été retrouvés ont été offerts exactement

⁴¹ V.-H. Bourgeois, *op. cit.*, p. 20.

⁴² J. Toutain, *op. cit.*, pp. 379—380.

dans les mêmes conditions. Il est très probable, en effet, que le *torques* était un bijou votif, bien que la certitude de son usage rituel ne soit pas formellement établie. Et bien que dans les sanctuaires indigènes qui ont été fouillés on n'en ait recueilli que fort peu, Babelon a remarqué⁴³ que c'est peut-être un *torques* que représentent les deux serpents d'argent massif découverts dans le temple de Mercurius Kanetonensis à Berthouville, et M. L. de Vesly signale un fragment de *torques* dans le fanum de la Mare-du-Puits⁴⁴. De plus, Florus dit qu'au temps de leur indépendance, les Gaulois consacraient des *torques* à celui de leurs dieux que les Romains assimilaient à Mars⁴⁵, et M. Toutain a réuni à ce propos quelques autres indications encore: une inscription de Riez (Basses-Alpes) apprend que Valerius Symphorus et Protis consacrèrent à Aesculapius, entre autre ex-voto, un *torques* d'or fait de deux serpents⁴⁶; il est aussi probable que suivant l'interprétation de Jullian et de Pachtere, l'ensemble des bas-reliefs sculptés sur l'autel des Nautes de Lutèce représente l'offrande d'un *torques* à Jupiter Optimus Maximus et à Tibère par les membres de cette corporation⁴⁷. « Sans doute — conclut M. Toutain —, il ne s'agit dans l'inscription de Riez ni sur l'autel de Paris de divinités indigènes; mais il serait tout à fait surprenant que les Gallo-Romains eussent offert des *torques* à des divinités étrangères comme Aesculapius et Jupiter Optimus Maximus, s'ils avaient cessé d'en consacrer à leurs propres divinités ». Au surplus, ajoute-t-il, le *torques* avait aux yeux des Gaulois et des Gallo-Romains un caractère sacré: il était un des attributs accoutumés de la divinité accroupie, tricéphale, à la tête ornée de bois de cerf

⁴³ E. Babelon, *Le trésor d'argenterie de Berthouville*, Paris 1916, p. 146. pl. XXXIII; L. Coutil, *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque et carolingienne de l'arrondissement de Bernay (Eure)*, Evreux 1917, p. 162.

⁴⁴ L. de Vesly, *Les Fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen 1909, p. 108.

⁴⁵ Florus, II, 4: « Mox... vovere de nostrorum militum praeda Marti suo torquem... ».

⁴⁶ *CIL*. XII, 954: « ... torquem aureum ex dracunculis duobus ».

⁴⁷ De Pachtere et C. Jullian, *Les monuments des nautes parisiens*, *Revue des études anciennes*, t. IX (1907), pp. 262—263.

ou de renne⁴⁸, et peut-être, en tant qu'attribut divin, symbolisait-il la puissance victorieuse du dieu⁴⁹.

Quant aux hachettes, dont trois exemplaires ont été retrouvés au Chasseron, leur caractère sacré a été reconnu depuis longtemps. En Suisse même, on en a déterré à plusieurs endroits⁵⁰, à Allmendingen près de Thoun en particulier; et les découvertes de ce genre ont été fréquentes en France: hachettes en pierre polie dans des *fana* normands, ainsi qu'à Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure) et dans le sanctuaire d'Apollon Moritasgus d'Alesia, hachettes de plomb à Uriage. Ces trouvailles cadrent le mieux du monde avec une inscription provenant de Cadenet (Vaucluse), qui nous apprend qu'un certain Quartus consacra deux haches votives à Mars et à son père Dexasiva⁵¹: c'était donc un rite populaire, pense M. Toutain, non seulement dans les régions de la Gaule les plus éloignées de l'Italie, mais même en pleine Narbonaise, d'offrir aux divinités indigènes des hachettes de pierre ou de métal⁵², rite qui était sans doute un souvenir du culte de la hache florissant pendant les âges de la pierre et du bronze, et dont on constate l'existence en Orient, en Afrique, en Egypte, en Crète, dans la Grèce protohistorique ainsi qu'à Rome, où Mars, au dire de Varron, avait été adoré sous la forme d'une hache⁵³.

⁴⁸ J. Toutain, *op. cit.*, p. 370.

⁴⁹ J. Toutain, *op. cit.*, p. 264.

⁵⁰ Sur ces haches votives retrouvées en Suisse, cf. spécialement Meisterhans, *Jahresheft des Vereins schweizerischer Gymnasiallehrer*, 24. Jahrgang (1894), pp. 21 et 29, et F. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, Basel 1927, p. 446 note 1.

⁵¹ *CIL* XII, 1063: „... dono dat Marti securem, dono dat Dexasive securem, v. s. l. m. ».

⁵² J. Toutain, *op. cit.*, p. 367.

⁵³ Ch. Renel, *op. cit.*, pp. 102—107. Le caractère sacré de ces haches de pierre est resté en partie dans le folklore actuel encore: on les appelle *pierres de tonnerre*, *pierres de foudre*, *pierres de l'éclair*, *carreaux de tonnerre*, et elles sont mises en relation par l'imagination populaire avec la foudre et l'orage (P. Sébillot, *Le Folk-Lore de France*, t. IV, p. 105). C'est à des croyances de ce genre que se rattache sans doute l'usage, connu en différents points du territoire fribourgeois, de placer une hache, le tranchant dirigé vers le ciel, ou parfois deux haches disposées en croix, devant la maison, pour se protéger de l'orage ou de la grêle (P. Aebischer, *Comment*

Et les clochettes, de bronze ou de fer, étaient aussi des objets à usage religieux. En signalant les articles de M. Gruaz relatifs au Chasseron, Jullian avait attiré de façon spéciale l'attention sur les clochettes qui y furent retrouvées. Remarquant que c'était au pied de la montagne que la grande voie postale et marchande d'Italie en Bretagne passait le Jura, pour continuer ensuite sur Besançon, il se demandait si ces clochettes n'étaient pas des « ex-voto que les muletiers ou charretiers qui utilisaient la route suspendaient en l'honneur du dieu protecteur du passage, pour assurer à leurs montures un bon voyage »⁵⁴ : hypothèse qui se présentait d'autant plus facilement que Jullian croyait que le dieu adoré sur le Chasseron était un dieu protecteur des voyageurs. Je montrerai bientôt que cette opinion n'est guère probable ; et celle relative à l'origine de nos clochettes ne l'est pas plus. Dans l'antiquité grecque et latine, cloches, clochettes et grelots servaient à conjurer les sorts : on en portait sur soi, on en mettait de tous petits aux boucles et aux pendants d'oreilles, aux bracelets et aux colliers, et c'est en partie pour conjurer le mauvais œil qu'on suspendait des clochettes au cou des animaux domestiques, et qu'on en ornait les harnachements des chevaux. Une clochette d'or, trouvée sur l'Esquilin, porte une inscription grecque, attestant qu'elle servait à combattre le mauvais œil : et il est certain qu'en Gaule aussi, un usage pareil des clochettes fut connu. On a retrouvé en de très nombreux endroits des bijoux ornés de grelots ou de minuscules clochettes : à Albiez-le-Vieux (Savoie), à Larnaud (Jura)⁵⁵ en particulier, et les clochettes découvertes à Mandeuve peuvent être, non pas des clochettes destinées à être vraiment portées par des animaux de trait, mais des objets d'usage religieux, ce que sont certainement nos trois clochettes du Chasseron.

on se protège contre la foudre et la grêle dans les campagnes fribourgeoises, *Annales fribourgeoises*, vol. XVII (1929), pp. 50—51). Chez les Grecs et les Romains déjà, au surplus, les « pierres de foudre », soit les haches, pointes de flèches ou de lances en pierre taillée ou polie, paraissaient un prodige divin (cf. Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. I, p. 646).

⁵⁴ C. Jullian, *Chronique gallo-romaine*, *Revue des études anciennes*, t. XX (1918), p. 193.

⁵⁵ Cf. Saglio et Pottier, *op. cit.*, t. V, pp. 326—344.

Restent enfin les lampes — d'aucuns ont dit: la lampe — provenant du même endroit. Mais c'est un fait bien connu que les lampes étaient déposées en offrandes dans les sanctuaires de la Grèce et de Rome⁵⁶. En Gaule, pour ne citer que ce cas, on a découvert récemment plusieurs milliers de lampes en terre cuite au lieu dit le Châtelard des Lardiers, non loin de Forcalquier (Basses-Alpes)⁵⁷. Et s'il est vrai qu'en plus d'une lampe, on a retrouvé au Chasseron deux chandeliers en argent, comme le dit M. Viollier — mais j'ai fait noter déjà qu'il ajoute à cette indication un point interrogatif —, leur présence en ce point s'explique de la même façon que celle des lampes: de même que des lampes soit votives soit symboliques étaient souvent offertes aux divinités, ainsi leur donnait-on des candélabres⁵⁸.

Toutes les découvertes faites au Chasseron, en un mot, s'accordent à prouver que ce sommet était bien un sanctuaire — sanctuaire sans temple peut-être, à moins que l'on ne veuille voir des restes de celui-ci, ou d'une de ses annexes, dans ces tuiles romaines qui y ont été retrouvées. Est-il possible maintenant de savoir quelle était la divinité qu'on y vénérât? La plupart des auteurs qui ont traité de notre sanctuaire ne se sont pas prononcés sur ce point. Le baron de Bonstetten, par contre, a supposé que, bien que cette sommité soit assez éloignée de la voie romaine qui conduisait en Séquanie, il y a eu là un *sacellum* ou *ara* où les voyageurs allaient déposer leurs offrandes⁵⁹: en d'autres termes, la divinité du Chasseron était une divinité protectrice des voyageurs. Nous avons vu que c'était la même solution qui a été proposée par Jullian, sauf que, chez ce dernier, les voyageurs sont devenus les usagers de la voie romaine, muletiers et charretiers. Mais s'il est vrai que notre montagne s'élève non loin de la route romaine, il n'en est pas moins vrai qu'au temps d'Auguste comme aujourd'hui encore, il fallait environ deux heures pour l'escalader, et une bonne heure pour en redescendre. Est-il donc probable, plausible, que voyageurs et charretiers aient fait une pareille escapade pour

⁵⁶ Cf. Saglio et Pottier, *op. cit.*, t. V, p. 1336 sqq.

⁵⁷ J. Toutain, *op. cit.*, p. 366.

⁵⁸ Saglio et Pottier, *op. cit.*, t. III, p. 1337.

⁵⁹ Baron de Bonstetten, *Carte archéologique du canton de Vaud*, p. 15.

s'attirer la protection de cette divinité? L'hypothèse la plus vraisemblable, celle à laquelle il convient de se rallier sans autre, est celle de M. Gruaz, qui y a vu très justement une divinité des sommets⁶⁰: et nous savons déjà combien les cultes de même genre étaient nombreux en Gaule.

« Si c'est de Teutatès . . . ou si c'est — comme au Grand Saint-Bernard — de Jupiter que le sanctuaire du Chasseron a abrité l'autel, écrit encore M. Gruaz, voilà ce que nous ne saurons jamais, . . . à moins qu'une inscription brusquement surgie du sol un jour ne nous dévoile ce mystère, ce qui est peu probable. D'ailleurs, en dehors des attributions déterminées qui pouvaient en faire Mercure, Jupiter, Mars ou Apollon, le dieu qu'on honorait au Chasseron était avant tout et surtout le patron, le dieu tutélaire de la contrée »⁶¹.

La divinité du Chasseron était certainement un dieu topique, en effet, adoré surtout par les populations environnantes. A-t-il été un jour romanisé sous le nom de Mars? Il faudrait pour cela que l'assertion de Florus, qui, nous l'avons vu, dit que les Gaulois consacraient des *torques* à ce dieu, fût rigoureusement exacte: mais nous savons par les quelques exemples connus, que des objets de ce genre ont été offerts à d'autres divinités aussi. On ne peut rien tirer, par conséquent, de la trouvaille, sur le sommet du Chasseron, du *torques* dont nous avons parlé. Mais si jusqu'ici nulle inscription n'est venue livrer le nom de notre divinité locale, serait-il trop osé de faire intervenir la toponymie, et de vouloir retrouver son nom dans le nom même de la montagne?

Dans un fragment de lettre cité par M. Gruaz⁶², Salomon

⁶⁰ A vrai dire, M. Gruaz a légèrement varié dans les solutions proposées. Dans son article *Le Chasseron . . .*, p. 51, il paraissait voir dans le sanctuaire en question « un sanctuaire consacré à quelque divinité tel que les Alpes en ont possédé au passage du Grand Saint-Bernard et du Julier », de sorte que nous aurions un dieu protecteur de passage; mais dans une étude plus récente, *Fouilles d'Allaman et de Vidy . . .*, *Revue historique vaudoise*, 19e année (1921), p. 241, il se prononce catégoriquement en faveur d'un culte des hauts lieux, idée qui existait déjà, au fond, dans le travail de 1913, à la p. 54, où il parlait bien de « lieux élevés ».

⁶¹ J. Gruaz, *Le Chasseron . . .*, p. 54.

⁶² J. Gruaz, *art. cit.*, p. 51.

Reinach rapproche *Chasseron* de *Chassenon*, qui est un *Cassinomagus* gaulois. Mais *magos* a la valeur de « champ »⁶³, au moins si on en juge d'après les mots apparentés *mag* en irlandais et *-ma* en breton: il est vrai d'ailleurs qu'en gallois *ma* a le sens plus général d'« endroit », mais sans doute s'agit-il là d'une évolution sémantique postérieure. Et, si *magos* veut dire « champ », ce sens ne conviendrait guère à une montagne, où il ne peut être question d'autre chose que de pâturages.

Il se pose d'ailleurs une question préalable: *Chasseron* est-il réellement le nom ancien de notre sommité? On pourrait en douter, si l'on songe que Leu parle du « *Secheron*, ein Berg in den Pfarreien S. Croix und Bulet, in dem Bernischen Amt Yverdon »⁶⁴, que Levade⁶⁵ remarque que le *Chasseron* est plus communément appelé *Suchairon*, *Sucheron*, assertion qui a été reproduite par Lutz⁶⁶, Martignier et de Crousaz⁶⁷, et enfin par M. Bourgeois, qui précise même que « le nom de *Chasseron* provient de l'ancienne dénomination de « *Secheron* », motivée par l'aridité de cette crête, son exposition impitoyable à l'ardeur du soleil qui, en été, dessèche et roussit le gazon »⁶⁸. Et l'on peut en douter d'autant plus qu'un plan de 1728, qui précise les limites entre le comté de Neuchâtel et le bailliage d'Yverdon, fait passer la ligne de démarcation par le « sommet du Mont *Secheron* »⁶⁹, et que la carte

⁶³ J. Dottin, *La langue gauloise*, Paris 1920, p. 269.

⁶⁴ Leu, *Allgemeines helvetisches ... Lexikon*, XVII. Teil, Zürich 1762, p. 1.

⁶⁵ L. Levade, *op. cit.*, p. 67. Cet auteur ajoute que le nom allemand est *Gestler*. Il est bien curieux, a priori, qu'une montagne si éloignée de la frontière linguistique ait eu une dénomination allemande à côté de son nom roman: en réalité, il s'agit d'une simple étourderie qui naturellement a été reprise par nombre d'auteurs postérieurs; *Gestler*, comme le dit Leu, entre autres, *op. cit.*, V. Teil, Zürich 1751, p. 222, est le nom allemand du *Chasserol*, qui domine St-Imier.

⁶⁶ M. Lutz, *Vollständige Beschreibung des Schweizerlandes*, 1. Teil, Aarau 1827, p. 280; cf. M. Lutz, *Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse*, traduit de l'allemand par J. L. B. Leresche, t. I, Lausanne 1836, p. 288.

⁶⁷ D. Martignier et A. de Crousaz, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton de Vaud*, Lausanne 1867, p. 167.

⁶⁸ V.-H. Bourgeois, *op. cit.*, pp. 18—19.

⁶⁹ Archives cantonales vaudoises, no. G III, A, 2, b, 4.

du Pays de Vaud de Mallet, datant de 1781, a la double forme « le *Chasseron* ou *Sucheron* »⁷⁰ pour notre sommité. Remarquons tout d'abord que nous sommes en présence de deux noms — *Secheron* et *Sucheron* n'en faisant qu'un, sans doute — complètement distincts: un s-initial en particulier ne saurait être représenté par *ch-* dans les patois de la région⁷¹. La vraie solution, si je ne m'abuse, a été entrevue par Jaccard⁷², qui dénomme *Sucheron* le sommet principal de la Roche Blanche, à l'est du Chasseron, sommet qui appartient à une petite chaîne séparée de notre montagne par le vallon de la Denevriaz, et qui se conjugue avec le prolongement du Chasseron peu au nord de ce sommet: et ce qui prouve que Jaccard doit avoir raison, c'est que la limite entre Neuchâtel et Vaud passe par la Roche Blanche, et non point par le Chasseron: l'indication de 1728 ne saurait donc se rapporter à ce dernier. Mais comment interpréter alors la double forme de 1781? Le plan cadastral de Bullet dressé en 1834 a lui aussi les deux dénominations, « Sus la Roche de *Chasseron* », nom donné au sommet qui nous intéresse, et « Es Frêtes, ou *Sucheron* »⁷³, pour la partie un peu plus au nord: cette dénomination de *Sucheron* n'existe d'ailleurs plus dans le plan cadastral de Bullet de 1911, le dernier en date, qui ne connaît plus que les « Frêtes ». Je suis convaincu pour ma part que ces deux noms de *Sucheron* et de *Chasseron* ont été usités dans deux régions différentes pour désigner le même ensemble montagneux: *Sucheron* a sans doute été employé sur territoire neuchâtelois, et a dénommé tout d'abord une partie des Roches Blanches, pour émigrer un peu vers l'est par la suite, et *Chasseron* a été le terme adopté sur territoire vaudois: c'est lui au surplus qu'adopte Fr.-L. de Haller, lorsque pour la première fois il a attiré l'attention sur les trouvailles

⁷⁰ H. Mallet, *Carte de la Suisse romande qui comprend le Pays de Vaud ...*, 1781.

⁷¹ Cf. A. Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, Halle sur Saale 1886, pp. 112—113.

⁷² H. Jaccard, *Essai de toponymie*, Mémoires et Documents p. p. la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e série, t. VII, Lausanne 1906, p. 445.

⁷³ Archives cantonales vaudoises, Plan de Bullet de 1834, planches 33 et 35.

monétaires qui y avaient été faites. Et le plan de 1834, qui applique les deux dénominations à des points très rapprochés, nous montre comment se présentaient les adversaires l'instant d'avant la victoire de *Chasseron*.

Si la proposition de Salomon Reinach ne peut être acceptée, la solution apportée tout récemment par M. Hubschmied est beaucoup plus satisfaisante: il voit dans *Chasseron* un dérivé gaulois **kassanon(o)*-, « forêt de chênes », remarquant que « sur la pente du Chasseron, il y a encore de nos jours des forêts de chênes »⁷⁴. Et ce mot serait dérivé de **kassanos* « chêne », comme **bagon(o)* « forêt de hêtres » de **bagos* « hêtre », **derwon(o)*- « forêt de sapins » de **derwa* « sapin », **betwon(o)*- « bois de bouleaux » de **betwa* « bouleau »⁷⁵ par exemple. Il est vrai que M. Vendryes a montré⁷⁶ qu'en gaulois on formait des dérivés de noms de plantes au moyen du suffixe *-o(n)*, élargi en *-ono-* ou *-ona* dans le gaulois de l'époque tardive, et que ces dérivés désignaient un lieu où telle plante se trouvait en abondance. Mais il est improbable que ce suffixe ait servi à cet unique usage: en grec comme en latin, il formait des substantifs désignant un individu doué de telle ou telle qualité (*Στραβων* de *στραβός*, *Cato* de *catus*), emploi qui se retrouve en germanique (all. mod. *der Weiße*, anc. h. all. *der wîzo*)⁷⁷, de sorte qu'il a pu avoir en gaulois la même valeur individualisatrice, ou disons mieux, possessive, ce qui expliquerait pourquoi les noms de divinités en *-o(n)*, et surtout les féminins en *-ona*, sont si fréquents dans cette langue.

Rien d'impossible, dès lors, que **Kassano(n)*-, plutôt qu'un collectif désignant un lieu où abonde une certaine plante, un certain arbre, ait été un nom divin. Cela d'autant plus qu'il est improbable que, même à l'époque gauloise, le Chasseron ait été cou-

⁷⁴ J.-U. Hubschmied, *Bagako-*, **Bagon(o)*-, « forêt de hêtres ». *Etude de toponymie suisse, Revue celtique*, t. L (1933), p. 263.

⁷⁵ J.-U. Hubschmied, *art. cit.*, pp. 260 et 263.

⁷⁶ J. Vendryes, *Mélanges italo-celtiques, Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, t. XIII (1905—1906), p. 387.

⁷⁷ J.-U. Hubschmied, *Drei Ortsnamen gallischen Ursprungs: Ogo, Château d'Oex, Uechtland, Zeitschrift für deutsche Mundarten*, vol. XIX (1924), (Festschrift Bachmann), p. 187, note 2.

vert de chênes: aujourd'hui, ces arbres existent dans la région, c'est vrai, mais en quantité très limitée, et surtout ils ne se rencontrent guère qu'à mille mètres plus bas que le sommet de notre montagne.

Cette difficulté subsiste évidemment même si l'on admet que **Kassano(n)*- était un nom divin. Mais, tandis qu'elle est presque insurmontable, dans l'hypothèse que ce mot désigne une chênaie — à moins que l'on n'admette, sans preuve aucune, qu'il y a deux mille ans la répartition des essences forestières était tout à fait différente de ce qu'elle est aujourd'hui —, il y a moyen de l'éviter, au cas où notre dérivé soit la dénomination d'un dieu: nous aurions ici, en réalité, une combinaison de deux cultes topiques, culte d'une sommité, d'une part, dont le sanctuaire serait resté au même endroit, et culte d'un arbre, dont le point central aurait émigré sur les hauteurs. Ce **Kassano(n)*- aura pu être le nom d'une divinité locale vénérée tout d'abord au-dessous du Chaseron, dans la région de Grandson, et qui, pour des raisons qui nous échappent, et qui sans doute nous échapperont toujours, se sera confondue par la suite avec le dieu des hauteurs voisin: au moment de la conjonction, celui-là aura transmis à celui-ci son nom, le nom sous lequel il était connu au bord du lac de Neuchâtel.

Ce n'est là sans doute qu'une hypothèse. Mais rappelons-nous que le culte de la déesse Sauconna, dont le nom n'était porté cependant que par un tout petit ruisseau de Chalon, a été assez puissant pour évincer non seulement le culte d'une autre divinité aquatique, Arar, mais le nom même de cette dernière, qui était celui d'un grand fleuve⁷⁸. Et ce qui n'est pas non plus une hypothèse, c'est qu'un dieu-chêne ait pu exister. Si le gui poussant sur le chêne était une plante sacrée, c'était sans doute en partie parce que le gui toujours vert est un don divin; mais c'est aussi et peut-être surtout parce que l'arbre sur lequel il croissait était un arbre sacré. Preuve en est le passage souvent cité de Pline⁷⁹, qui nous dit que les druides ne connaissaient rien qui soit plus

⁷⁸ J. Roy-Chevrier, *Dea Souconna*, *Revue des études anciennes*, t. XXI (1919), pp. 111—112. Cf. en particulier C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. XX (1918), pp. 271—272.

⁷⁹ Plin. *Hist. nat.* XVI, 249 sqq.

sacré que le gui et que l'arbre sur lequel il pousse, à condition que ce soit un chêne. « C'est dans les bois de chênes, qu'ils ont leurs sanctuaires, et ils n'accomplissent aucun rite sacré sans feuilles de chêne. Ils croient que tout ce qui pousse sur ces arbres est d'origine céleste, et que la présence du gui révèle la préférence du dieu pour l'arbre qui le porte ». Nous avons au surplus bien d'autres témoignages du culte des chênes en Gaule. C'est Maxime de Tyr, qui raconte que chez les Celtes un grand chêne tenait lieu de statue de Jupiter⁸⁰; c'est Claudien, qui fait une allusion aux chênes sacrés de la forêt hercycienne. Selon Jullian, de même que les Bituriges *Vivisci* auraient emprunté leur surnom au gui, plante sacrée, ainsi les dieux *Casses* des contrées rhénanes seraient-ils des dieux-chênes, dont le nom se retrouverait dans celui des *Veliocasses* et des *Baiocasses*, ainsi que dans celui de *Cassignatos*, qui signifierait « fils du Chêne ». Dans la région d'Angoulême était adoré le *deus Robur*⁸¹, dieu topique, et les Gaulois de la Cisalpine vouaient un culte aux *Fatae Dervones* et aux *Matronae Dervonnae*, dont le surnom était un dérivé de *dervo-*, qui a désigné le « chêne » dans une partie au moins de la Gaule, puisque le gallois *derw* et le breton *derw* ont encore ce sens⁸².

Par ailleurs, le folklore a conservé, pour la moitié nord de la Gaule en particulier, une série de faits qui sont des échos du culte voué anciennement aux chênes: non loin d'Angers, par exemple, un chêne nommé Lapalud était couvert de clous jusqu'à la hauteur de dix pieds: chaque ouvrier charpentier, menuisier ou maçon passant près de l'arbre y fichait un clou, suivant un usage immémorial. Jeunes gens et jeunes filles — celles-ci surtout — qui voulaient se marier dans l'année allaient se frotter à un chêne qui avait poussé à quelque distance du bord, dans un étang près de Bécherel (Ille-et-Villaine), et les jeunes époux qui allaient en pèlerinage à la Sainte-Baume (Var), pour avoir des enfants, devaient, en entrant dans la forêt, embrasser le premier gros tronc

⁸⁰ Cf. C. Jullian, *Revue des études anciennes*, t. IV (1902), p. 275, note 5.

⁸¹ *CIL* XIII, 1112. Cf. Ch. Renel, *op. cit.*, p. 158, note 1.

⁸² G. Dottin, *op. cit.*, p. 251.

de chêne qu'ils rencontraient, en demandant tout bas à sainte Madeleine de leur donner de la progéniture. Ailleurs encore, à Carentoir, dans les Vosges⁸³, en Franche-Comté, les chênes étaient associés à des sortes de cérémonies juridiques, de jugements de Dieu⁸⁴. A Bonfol, la tradition locale parle d'un chêne planté par saint Fromont; dans d'autres endroits du Jura bernois, on plantait des chênes devant les églises, et jusqu'à une époque récente la loi ordonnait à chaque nouveau marié de planter trois chênes la première année du mariage, et de les entretenir. Dans ce même Jura, le chêne est encore un arbre qu'on vénère: beaucoup d'entre eux supportent une image ou une statue de la Vierge ou d'un saint: celui qui s'élève près du Vorbourg est célèbre, et s'appelle *Notre-Dame du Chêne*. A côté de la ferme des Orthes, non loin de Soyhières, se dressait un chêne colossal au tronc duquel pendaient souvent des pattes de lièvre et des débris de gibier, dons d'un vieux braconnier qui prétendait ainsi s'assurer une chasse fructueuse; et tout auprès existait un autre chêne qui avait une prérogative: pour conjurer le genêt, esprit malfaisant, terreur du bétail, il fallait le forcer à entrer dans cet arbre⁸⁵.

Ce nom de *Notre-Dame du Chêne* que nous venons de rencontrer est fréquent en France, ainsi que ceux de *Chêne Notre-Dame*, *Chêne de la Vierge*, *Bonne-Dame du Chêne*, *Chapelle au Chêne*, où se trouvent, ou bien se trouvaient, des chapelles dédiées à la Vierge, à côté d'un vieux chêne et souvent même dans le creux de cet arbre: ce sont là, à n'en pas douter, des témoins de la christianisation du culte païen du chêne, christianisation où la Vierge a remplacé la dryade antique, dont le nom subsiste plus reconnaissable encore dans les dénominations de *Chêne des Fées*, *Chêne des Dames*, puisque dames et fées ne sont que les noms popu-

⁸³ Il a paru tout dernièrement une étude très fouillée sur le culte des chênes dans les Vosges, mais je n'ai pu la consulter: c'est celle de E. Linckenheld, *Saint Quirin et le culte du chêne en Lorraine et dans les Vosges*, *Annales de la Société d'histoire, de littérature et des sciences du Club Vosgien*, 1933.

⁸⁴ P. Sébillot, *le Folk-Lore de France*, t. III, Paris 1906, pp. 424—427.

⁸⁵ A. Daucourt, *Traditions populaires jurassiennes*, *Archives suisses des traditions populaires*, t. VII (1903), pp. 171 et 184 sqq.

lares des déesses-mères et des nymphes du paganisme⁸⁶. Et jusqu'en Catalogne on trouve au moyen âge des traces de ce même culte dans la toponymie: un texte de 1046 mentionne un lieu dit *Cercho sancto*, appelé en 1126 *Cerch sent*, « quercus sanctus »⁸⁷. Le nom enfin de *Marquisanes*, dans les Pyrénées-Orientales, remonte, ainsi que je l'ai fait voir récemment, à *Matres Caxanae*, forme légèrement divergente de *Matres Cassanae*, expression presque identique à celle de *Matronae Dervonnae* de la Cisalpine.

Toponymie et archéologie s'accordent, en un mot, pour reconnaître le caractère religieux du Chasseron, où s'étaient conjuguées, à un moment donné, des pratiques dendrolatriques avec un culte, plus ancien peut-être, de la montagne. Témoignage intéressant du caractère multiforme des pratiques religieuses des Helvètes et des Gaulois: alors comme aujourd'hui, il suffisait sans doute de peu de chose pour que deux cultes, différents par leur origine, n'aient plus, en tel endroit, qu'un sanctuaire et qu'un public de fidèles.

⁸⁶ E. Rolland, *Flore populaire*, t. X, Paris 1913, p. 137.

⁸⁷ J. Balari y Jovany, *Orígenes históricos de Cataluña* Barcelona 1899, pp. 212—213.